

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-707 fixant les dépenses aux fins des immeubles industriels de la Ville de Shawinigan pour l'exercice financier 2023 – volet II.

La *Loi concernant la Ville de Shawinigan* prévoit qu'elle doit fixer par règlement, les sommes qu'elle veut engager pour favoriser la construction ou l'exploitation de bâtiments industriels locatifs dans une année dont le plafond est fixé à 3 % de son budget.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 17 février 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière